



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2021

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE TENUE LE 17 JUIN 2021

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

V - CORRESPONDANCE

VI - RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM
Aucun sujet à l'ordre du jour

VII - TRÉSORERIE

A) Comptes à payer de la période

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Projet campagne publicitaire de compostage - réso

B) Avis de motion et projet de règlement No 21-009-04 sur la gestion
contractuelle

C) Correction d'erreurs cléricales - réso

D) Addendum N°1 re : Convention-cadre relative à l'actualisation
de l'Entente relative au compostage et traitement des sols
intervenue le 25 mai 2016 - réso

IX - VARIA

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 8 juillet 2021

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-
Montagnes Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de
Lachute,

Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de
Saint- André-d 'Argenteuil, Richard Labonté maire
de la municipalité de Sainte-Placide,
Mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de
Brownsburg-Chatham et Isabelle Charbonneau,
directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-07-21

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté
Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté
tel que présenté par le président

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 JUIN 2021

Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance
ordinaire tenue le 17 juin 2021.

2-07-21

Il est

Proposé par : M. Marc-Olivier Labelle
Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin
2021.

- adopté à l'unanimité



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes**

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est adressée au Conseil de la Régie

**VI - RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE- TRÉSORIÈRE**

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Aucun contrat octroyé

VII - TRÉSORERIE

A) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 18-06-2021 au 8-07-2021, déposée par le président;

3-07-21

Il est

Proposé par : M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 18-06-2021 au 8-07-2021, et ce, pour un montant de 153 679.02\$.

VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Projet campagne publicitaire compostage

CONSIDÉRANT le projet de campagne publicitaire de compostage déposé par la Ville de Lachute;

CONSIDÉRANT la possibilité que les municipalités membres pourront utiliser la campagne publicitaire;

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire estimée au montant de 50 000\$;

CONSIDÉRANT le déploiement de la campagne pour la fin septembre 2021;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes dispose des fonds réservés à cet effet au budget 2021;

4-07-21

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve le projet de campagne publicitaire de compostage proposé par la Ville de Lachute et d'en assumer les frais.

- adopté à l'unanimité

b) Avis de motion et projet de règlement No 21-009-04 gestion contractuelle

Il est par la présente donné avis de motion par M. RICHARD LABONTÉ délégué, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 21-009-04, intitulé *SUR LA GESTION CONTRACTUELLE*, et ce, aux termes de l'article 573.3.1.2. de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C - 19);

Il est par la déposé le projet de règlement numéro 21-009-04, intitulé *SUR LA GESTION CONTRACTUELLE*;

c) Correction erreurs cléricales

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Régie d'autoriser Madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité, de corriger certaines erreurs cléricales apparaissant dans les documents *Ordre du jour*, *Résolution (congé parental)* et *Procès-verbal* (les « Documents »), dont les projets, incorporant les corrections nécessaires, ont été présentés aux membres du Conseil de la Régie;

5-07-21

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE Madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité, soit, et elle est, par les présentés, autorisée à corriger les erreurs cléricales apparaissant dans les Documents, selon les projets, incorporant les corrections nécessaires, présentés aux membres du Conseil de la Régie

- adopté à l'unanimité

d) Addendum No1 re : Convention cadre relative à l'actualisation de l'entente relative au compostage et traitement des sols intervenue le 25 mai 2016

Considérant que le 25 mai 2021, la Régie a conclu avec GSI Environnement inc. (« GSI ») la Convention-cadre relative à l'actualisation de l'*Entente relative au compostage et traitement des sols intervenue le 25 mai 2016* (la « Convention-Cadre »);

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Régie de conclure avec GSI l'Addendum N° 1 de cette Convention-Cadre (l'« Addendum »), dont le projet a été présenté aux membres du Conseil de la Régie;



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Considérant que les termes et modalités de ce projet d'Addendum ont été négociés par la directrice générale de la Régie, Madame Andrea Daezli et par les conseillers juridiques de la Régie.

6-07-21

Il est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par: M. Richard Labonté

Et résolu

QUE cet Addendum à la Convention-Cadre à intervenir entre la Régie et GSI soit approuvé; QUE le président et la directrice-générale de la Régie soient, et ils sont, par les présentés, autorisés à signer pour et au nom de la Régie cet Addendum à la Convention-Cadre à intervenir entre la Régie et GSI;

- adopté à l'unanimité

IX - VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

7-07-21

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier

Labelle

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 16 septembre 2021 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Isabelle Charbonneau

Isabelle Charbonneau
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière
par intérim

Carl Péloquin

Carl Péloquin
Président